

ÉDUCATION ARTISTIQUE (cycles 2 et 3)

Éducation musicale

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE COMMUNS AU CYCLE 2 ET AU CYCLE 3

Les grandes tendances pour la discipline

Très globalement, les avis suivants ressortent à la lecture des remontées de la consultation.

- La trilogie “pratiques/apports culturels/acquisitions des savoirs et savoirs faire” considérée non comme une fin en soi mais comme un moyen de mettre en œuvre une pratique artistique est fortement appréciée.
- La dimension **créative** semble **absente**. La pratique artistique qui n’engage pas l’imagination, l’intuition, la sensibilité, le plaisir de faire, le geste, le corps, n’est pas pertinente.
- De façon récurrente, les synthèses renvoient au **caractère trop technique** des connaissances et à la **dimension spécialisée** des contenus et des démarches. L’enseignant s’inscrivant dans la **polyvalence** se trouve en difficulté face aux propositions qui inciteraient à **déléguer cet enseignement à des intervenants extérieurs**.
- Le **recentrage sur l’oral** et la place réservée à sa maîtrise, tant comme outil de construction de connaissance pour la discipline que comme outil transdisciplinaire, est souligné positivement à maintes reprises.
- La demande d’une **production renouvelée d’outils** est très forte. L’expérience montre qu’il faut un certain temps pour que les maîtres s’approprient de tels outils et que la formation les y aide véritablement.

Les contenus disciplinaires pour l’éducation musicale

Se fondant sur leurs pratiques, les maîtres approuvent certains choix.

➔ Le recentrage sur le chant est très apprécié, les indications semblent, pour l’essentiel, judicieuses et accessibles.

➔ De même, les contenus proposés pour l’écoute sont jugés adaptés et l’on apprécie qu’il soit fait appel aux connaissances des élèves en matière de musiques modernes, ainsi qu’aux musiques de publicités.

➔ La démarche permettant d’aller des musiques médiatisées aux musiques plus savantes est approuvée.

Les maîtres souhaitent préserver certaines pratiques...

➔ La hiérarchisation “haute culture” / “basse culture” n’est guère appréciée. Les références culturelles sont souvent jugées trop restrictives.

- ➔ En matière de pratiques vocales, divers regrets sont exprimés:
 - l'absence de référence au "*plaisir de chanter*",
 - le manque de pistes d'exploitation des chansons,
 - le report au cycle 3 du chant en canon et la dévalorisation des élèves reflétée par des approches réduites à "ça monte, ça descend", en matière de mouvement mélodique,
 - l'absence de référence à la mémorisation des chansons (proposition de faire mémoriser une chanson par mois)

➔ L'absence d'un apprentissage de l'écoute est regrettée, de même que la disparition de l'écoute de l'environnement sonore.

➔ L'absence de relations produire / écouter, écouter / s'exprimer corporellement est fréquemment déplorée.

Mais les maîtres se montrent aussi ouverts à de nouvelles perspectives.

➔ L'informatique musicale est considérée comme une utopie compte tenu de l'équipement des écoles ; les nouvelles technologies sont perçues comme ne pouvant se substituer aux instruments habituels à l'école, elles ne sont pas rejetées.

La démarche d'apprentissage suggérée par le document d'application

Réussite des élèves : l'accent semble davantage mis sur les savoirs et les savoir-faire au détriment de la construction de connaissances.

➔ Les exercices proposés sont souvent appréciés, quelques-uns sont perçus comme judicieux.

➔ Mais les enfants sont généralement placés en situation de *mimétisme*.

➔ Pour beaucoup d'enseignants l'enfant n'est plus perçu dans sa globalité, les activités proposées renvoient à une pédagogie de l'exercice, à des démonstrations magistrales visant à faire valoir des techniques hors de tout contexte porteur de sens.

➔ La *prise de parole*, la *verbalisation* sont très bien accueillies.

➔ Mais le développement du sens critique n'est pas assez valorisé aux yeux des maîtres.

Travail du maître : la lisibilité de la démarche est malaisée. Une démarche exclusive allant du simple au complexe est jugée contradictoire avec la démarche artistique.

➔ La rencontre avec les œuvres, le choix du répertoire vocal et la pratique régulière incombent au maître qui peut établir des liens interdisciplinaires dans ses propositions. Quelques exploitations détaillées par type d'activités permettraient d'illustrer et de concrétiser la démarche.

➔ Les propositions telles qu'elles sont faites renvoient à une *pédagogie frontale* voire directive où le maître "*dit*", "*guide*"...

➔ Les enseignants s'interrogent sur la portée à donner à l'expression "*savoirs fondamentaux*". S'agit-il des savoirs fondamentaux

Le parcours d'apprentissage : la notion de compétences exigibles demanderait à être affinée.

L'organisation de la scolarité : la souplesse réaffirmée de la gestion des horaires ne doit pas traduire implicitement un caractère quasi facultatif des activités musicales.

liés au français et aux mathématiques ou liés à la discipline artistique en elle-même ?

➔ On regrette que les compétences intermédiaires aient été éliminées. *L'exigible* est mal perçu.

➔ On regrette l'absence de liens avec le cycle 1 et avec le collège.

➔ On apprécie la possibilité de varier les horaires qui permet d'intégrer des projets plus soutenus sur une période contrainte avec ou sans intervenants extérieurs, mais cette ouverture doit laisser une place à une pratique régulière ainsi qu'une mise en place d'activités nécessitant plus de temps.

➔ Certains pensent qu'il serait préjudiciable de voir la pratique artistique se dérouler en dehors du temps scolaire. La modulation des horaires peut constituer, selon eux, un risque pour la place de la musique dans l'école.

Les conditions pour la mise en œuvre

Dans certaines conditions, le partenariat n'est pas rejeté mais on s'interroge sur un recours trop systématique aux intervenants extérieurs.

➔ La primauté donnée à la "*technicité*", considérée comme incompatible avec la polyvalence des maîtres, laisse à penser qu'un appel aux intervenants extérieurs devient nécessaire. Les enseignants se sentent trop peu formés pour conduire leurs élèves aux objectifs indiqués.

➔ La collaboration avec des spécialistes laisse perplexe de nombreux enseignants car elle est souvent tributaire des revenus des communes. Elle pose souvent question dans les écoles rurales.

➔ La participation d'intervenants extérieurs est souvent souhaitée mais les avis sont partagés. Les modalités de la collaboration doivent être bien définies avec l'enseignant qui reste le responsable de la classe et qui pourra exploiter de manière transversale les différents acquis dans la discipline.

➔ Les échanges de services apparaissent comme une réponse pouvant faire valoir les compétences artistiques plus approfondies de certains maîtres.

➔ La majeure partie des synthèses insiste sur le manque de formation (initiale et continue) pour répondre aux propositions et aux objectifs de ce document.

➔ On relève une forte demande de productions d'outils et de guides pédagogiques.

➔ La demande de matériels et de locaux appropriés est récurrente.

Arts plastiques

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE COMMUNS AU CYCLE 2 ET AU CYCLE 3

Les grandes tendances pour la discipline

Très globalement, les avis suivants ressortent à la lecture des remontées de la consultation.

- On considère que le classement des activités en “pratique plastique”, “acquisitions de savoir-faire”, “rencontre des œuvres” permet **une clarification pour les maîtres** d’autant plus que cette trilogie se retrouve également en éducation musicale.
- On apprécie **les moments de verbalisation** qui permettent une mise à distance, un retour sur les procédures, une évaluation de l’écart à la consigne.
- On apprécie que **la collaboration avec des intervenants extérieurs** s’intègre dans la problématique du projet concerté.
- La majorité des synthèses déplore **la contradiction des propositions** de ce document d’application des programmes **avec le contenu des différents textes précédents** :
 - . la brochure “l’éducation artistique à l’école” (1993),
 - . les programmes de l’école primaire (1995),
 - . le livret “les arts plastiques à l’école primaire” (1997).
- **Un sentiment de “retour en arrière”** est partagé par de nombreuses synthèses :
 - . absence de la démarche artistique fondée sur la pensée divergente,
 - . démarche créative de l’élève occultée,
 - . dimension imaginaire absente,
 - . mode d’analyse formel,
 - . fonction instrumentale trop dominante,
 - . méconnaissance de la démarche d’artiste.
- Ces textes présentent **une vision réductrice de l’art** en ne faisant pas apparaître les compétences de l’ordre de la réflexion, de la prise de conscience esthétique, de la recherche de l’expression personnelle, de la construction du jugement.
- On s’interroge sur la nécessité de faire intervenir **un personnel spécialisé** en raison de la carence technique des maîtres.
- Unaniment **une meilleure formation, initiale et continue**, est demandée.

Contenus disciplinaires pour les arts plastiques

La place réservée à la notion de volume pose un réel problème.

➔ Pourquoi attendre le cycle 3 pour introduire la notion de volume ? La séparation entre cycle 2 et cycle 3 des représentations en 2 et 3 dimensions paraît impensable dans la majeure partie des synthèses.

La manière dont le dessin est présenté est jugée comme un “retour en arrière”.

➔ Le travail autour du dessin figuratif semble précoce et source de danger de vision normative et d’apparition d’outils réducteurs (fiches photocopiées).

La notion de perspective est beaucoup trop technique.

On apprécie généralement l'attention apportée au musée personnel et au musée de classe.

La rencontre et la relation avec les œuvres, dans un souci d'apporter une dimension culturelle à l'enseignement des arts plastiques, sont largement appréciées.

La proposition "lecture de l'image" est jugée positive particulièrement dans le cadre d'une ouverture à d'autres champs disciplinaires.

La démarche d'apprentissage suggérée par le document d'application

S'agissant de la réussite des élèves, on apprécie l'importance accordée à la prise de parole et à la verbalisation. Il est important de considérer les arts plastiques comme un champ privilégié de l'apprentissage et de l'exercice de la langue orale.

➔ La découverte des arts plastiques est différenciée de la technique du dessin.

➔ Cette technique fait appel à des exercices formels vides de sens. Elle relève plus de la géométrie que des arts plastiques. La notion de "point de fuite" est jugée trop technique.

➔ L'attention portée au musée personnel et au musée de classe est appréciée. Toutefois, la distinction opérée entre l'un et l'autre entre le cycle 2 et le cycle 3 est remise en cause.

➔ On fait observer que le musée de classe est difficile à mettre en œuvre car il pose des problèmes de gestion de l'espace.

➔ Le contact avec les œuvres ainsi que la liste mise à jour d'œuvres plastiques de référence sont bien reçus.

➔ On relève le déficit culturel en milieu rural.

➔ On critique beaucoup la place trop frileuse de l'art contemporain (certains trouvent que sa place est remise en cause) ainsi que le terme "haute culture". On suggère de remplacer *arts modernes* par *arts contemporains et arts vivants*.

➔ L'image est un élément constitutif des arts plastiques. Elle n'est cependant pas traitée comme objet d'études en arts plastiques à hauteur de sa place pour la discipline. La prise en compte de l'image dans d'autres champs disciplinaires ne garantit nullement l'approche spécifique aux arts.

➔ On apprécie les liens interdisciplinaires, notamment ceux que permet l'exercice de la langue orale dont la maîtrise est essentielle à la réussite scolaire. Les arts plastiques peuvent constituer de bons déclencheurs dans ce sens.

➔ Les activités sont perçues comme des "matières scolaires". Les propositions qui sont de l'ordre de l'exercice risquent de mettre en échec les élèves en difficulté dans les autres disciplines, alors que d'autres formes de pratiques, en arts plastiques, leur permettraient de se réaliser et de trouver un champ de réussite.

➔ On craint que la pratique d'exercices provoque un retour au formalisme, ne laissant plus de place à la création.

➔ On note, comme pour l'éducation musicale, la non prise en compte des savoir-être.

Aller du simple au complexe n'apparaît pas conforme à la démarche artistique

➔ L'aspect *ludique* semble absent ainsi que la dimension *imaginaire*. L'imagination est pourtant, pour beaucoup, une des composantes essentielles aux arts plastiques.

➔ La démarche par "*essais/erreurs*" est complètement absente de ces documents d'application. Ce manque de prise en compte ne permet aucune attitude réflexive de la part des élèves.

➔ On laisse peu de place à la démarche créatrice telle qu'elle était décrite dans le document "*L'éducation artistique à l'école*" de 1993.

➔ La place accordée à *l'éducation du regard* n'est pas affirmée.

➔ La conception de l'apprentissage allant du simple au complexe, du non figuratif au figuratif, du plan au volume, est en contradiction avec la démarche artistique. Beaucoup de synthèses soulignent l'exclusivité de la démarche allant du simple au complexe.

➔ La progression apparaît comme linéaire et ne dégage pas de *compétences exigibles* de fin de cycle, voire en cours de cycle.

On est sensible à l'affirmation répétée du caractère obligatoire de la discipline et à la souplesse des horaires préconisée pour la mettre en œuvre.

➔ Cette souplesse renvoie à certaines inquiétudes et plus précisément à des disciplines artistiques considérées comme mineures.

➔ Aucune continuité entre les cycles n'est affichée.

Les conditions pour la mise en œuvre

Il est important d'affirmer la nécessaire polyvalence des maîtres en même temps que d'inciter aux échanges de services.

➔ Une grande partie des synthèses insiste sur le caractère trop technique des différentes propositions de ce texte demandant une formation initiale et continue adaptée à ses objectifs. Ne va-t-on pas vers une délégitimation des compétences au profit de l'intervention de spécialistes extérieurs ?

➔ Certains notent une remise en cause de la *polyvalence* du maître alors que celle-ci est réaffirmée dans le texte.

➔ On note le manque de moyens ainsi que celui d'un équipement approprié à la pratique des arts plastiques. On s'étonne de *l'usage du cutter*, interdit depuis une note de service n° 91-212 du 15 juillet 1991 publiée au B.O. n° 30 du 5-9-1991.